

1- Les « **professionnels de l'adaptation** » ont construit des modèles de professionnalité fondés sur le **travail collectif** : il ne s'agit pas d'une réflexion commune sur des situations ou des conduites mais d'un **travail concret**, autour d'un enfant, avec **d'autres professionnels**.

Dans quelle mesure les profs peuvent-ils se saisir de ces modalités, éloignées de la « culture du magistère » ?

Les professionnels de l'adaptation : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

Modèles de professionnalité : culture de l'enseignement spécialisé :

- Non tout : acceptation de ne pas tout savoir, ni sur les processus d'apprentissage mis en œuvre par l'élève, ni sur sa structure psychique, OMNIPOTENCE du magistère. Découvrir, se laisser guider par l'élève, se laisser accompagner.
- Non tout de suite : prendre le temps, se donner le temps, au rythme de l'élève en fonction de ses compétences.
- Non tout seul : rejoint le Non tout ; travail en équipe, l'élève est au centre. EX : RASED, milieu pénitentiaire

Loi du 11 février 2005 : **équipe pluridisciplinaire** (emploi, formation professionnelle, éducation, médical et para médical, etc.), **CDA**¹ (associations, médecin représentant de l'éducation)

Culture du magistère : enclos pédagogique, solitude ambiguë

Equipes de suivi de scolarisation, AVS, parents

¹ Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

2- Un des risques de la scolarisation des enfants en situation de handicap est celui de générer des « **exclus de l'intérieur** ». Comment l'école peut-elle s'extraire d'une conception distributive des savoirs qui majore ce risque ?

Deux risques d'exclusion :

Le **cadre** : l'enseignant maître de sa pédagogie mais poids des programmes.

AVS seul avec l'élève Pas **Précepteur**

PPS dérogatoire par rapport au programme. Partir des compétences de l'élève et évaluer non par rapport à une norme.

Fonctions de l'AVS :

- aide humaine apportée dans le cadre de la vie scolaire quotidienne
- **optimiser son autonomie** dans les apprentissages
- faciliter sa participation aux **activités collectives** et aux **relations interindividuelles**
- assurer son **installation** dans les conditions optimales de **sécurité** et de **confort**

Postulat

Enfant pas comme les autres mais élève comme les autres

3- Comment interprétez-vous la réticence persistante de l'Education Nationale à former, de manière significative, les AVS. Que faut-il lire dans cette opposition à les professionnaliser ?

Les initiatives locales

Le 17 septembre 2007 **convention** signée entre le ministère de l'Education nationale et plusieurs associations représentant les personnes en situation de handicap (UNAPEI, FNASEPH). Cahier des charges du contenu de la formation défini en trois axes :

- Eléments de fonctionnement du système éducatif ;
- Eléments de connaissances relatifs aux besoins des élèves en situation de handicap et aux situations de handicap ;
- Compétences en lien direct avec les tâches qui leur sont confiées.

Chaque académie choisit les **modalités de formation** du personnel AVS

Professionnalisation : Repenser la mission des AVS et la notion de vie scolaire (voir exemple de l'Italie)

Penser la professionnalisation, c'est redélimiter les limites, les frontières de l'enclos pédagogique des enseignants.

Dialectique dans la pensée des enseignants : aide **compétente** et seule **maître à bord**.

Redéfinir la notion **d'accompagnement** :

- Optimiser son **accès à l'autonomie** dans les apprentissages
- Accompagnement de l'enseignant
- Enseignant accompagne l'élève mais aussi l'AVS

Risque : AVS professionnel seul avec l'élève « **exclusion de l'intérieur** »